



MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS.

LIVRAISONS

Du lundi au vendredi **pour l'ensemble de la semaine** sauf jour férié.

Jours fériés :

Les livraisons pour les jours fériés auront lieu la veille.

Si le lundi est un jour férié : livraison le vendredi de la semaine précédente.

PLATEAU REPAS

Trois types de menus : normal, sans sel ou sans sucre.

Composition : 1 potage, 1 entrée, 1 viande ou 1 poisson, 1 légume (pour les menus sans sucre : 1 légume + 1 féculent), 1 fromage ou un laitage et 1 dessert.

Conservation : consulter l'étiquette du plateau

Produit non congelable

Four micro-ondes réglé à 120° maximum

Le pain et la boisson ne sont pas fournis.

COMMANDES

L'imprimé de commande est envoyé ou remis au bénéficiaire deux semaines avant la livraison pour être récupéré (par l'agent de livraison ou par courrier) au plus tard le mercredi de la semaine précédant la livraison.

Pour être prise en compte, toute modification de commande doit être réalisée 48 heures avant le jour de livraison par appel téléphonique auprès du responsable du Service.

Ainsi, l'annulation des repas du lundi devra être faite au plus tard le jeudi précédent.

TARIF

Le prix du plateau **est fixé à 6,50 €** (soit **42,64 F**) depuis le 01/07/2010.

Il pourra être modifié en fonction de l'évolution des prix proposés par le fournisseur.

Toute modification de tarif sera signifiée au bénéficiaire au moins 15 jours à l'avance.

PAIEMENT

A la fin de chaque mois écoulé, la facture, émise par la Communauté de Communes, **devra être réglée dans les 8 jours** suivant réception.

Les règlements sont à effectuer par chèque bancaire ou postal libellés à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

Les règlements pourront être remis au livreur ou adressés à la Communauté de Communes au 9 rue Henri Breuil CS 90089 60607 CLERMONT cedex.

Si le bénéficiaire ne possède pas de compte bancaire ou postal, il pourra effectuer le règlement en espèces directement à l'agent de livraison qui lui délivrera un reçu. Cette pratique ne pourra être qu'exceptionnelle.

Tout repas non décommandé dans les délais indiqués au paragraphe « commandes » sera facturé.

DIVERS

En cas d'impossibilité de livraison pour cause indépendante de la volonté du Service de portage (climatique, matérielle ou humaine), il est indispensable que le bénéficiaire dispose à son domicile de réserves alimentaires type conserves

Le bénéficiaire peut à tout moment arrêter le service :

Par information auprès du livreur

Par simple appel téléphonique

En complétant et envoyant le formulaire en ligne

dans le respect des délais d'annulation mentionnés.